Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 15 (1967)

Artikel: Les tablettes de Kerkouk au Musée d'art et d'histoire de Genève
Autor: Lacheman, Ernest R.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-727556

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES TABLETTES DE KERKOUK AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DE GENÈVE

par Ernest R. LACHEMAN, Wellesley College, U.S.A.

EN 1947, de retour à Genève, ma ville natale, je suis allé au Musée d'art et d'histoire. A ma grande surprise je reconnus dans une vitrine des tablettes cunéiformes de Kerkouk, semblables à celles qui étaient l'objet de mes études aux Etats-Unis.

M. Bouffard, alors assistant directeur du Musée, me donna la permission de les examiner de près et M. Deonna, le directeur, me donna la permission de les publier. A tous deux je désire exprimer ma reconnaissance.

La difficulté de certains textes est la raison principale pour avoir attendu si longtemps de les publier. Même aujourd'hui il n'est pas possible de résoudre tous les problèmes que ces textes présentent. Mais grâce à la connaissance des quelque quatre milles tablettes de ce genre à Harvard et à l'Oriental Institute de l'Université de Chicago, je puis maintenant donner une meilleure traduction qu'il aurait été possible alors.

Je dois aussi exprimer ma reconnaissance au Dr E. Sollberger qui m'a envoyé des photographies des tablettes et des collations des textes. En 1960 il m'a permis de prendre des impressions de latex qui m'ont facilité remarquablement la copie des textes.

Quoiqu'il n'y ait que dix tablettes, leur importance est considérable. Elles nous présentent des informations sur la famille de Tehip-tilla dans la ville des dieux, alors que jusque-là nous ne connaissions que ses activités dans la ville de Nuzi et environs.

En effet, avant les fouilles archéologiques du tell, appelé aujourd'hui Yorghan Tepe, de nombreuses tablettes de cette région avaient été vendues par les antiquaires à des collectionneurs d'antiquités et à des musées, comme celui de l'Ermitage à Leningrad, le British Museum, le Musée de Berlin, etc. En général on peut dire que ces tablettes proviennent de Kerkouk même (connue dans l'Antiquité soit par le nom

d'Arraphe, soit par le nom de ville des dieux. Les seules tablettes (comme notre nº 1) qui proviennent de Yorghan Tepe ont dû être obtenues par des ouvriers qui travaillaient pour Chiera lorsqu'il commença ses fouilles en 1925.

Sur l'avis du Dr Corner, le médecin civil anglais de Kerkouk, Chiera choisit le tell de Yorghan Tepe, près du village de Tarkalan (ancien Tarkul), pour ses premières fouilles. En 1925-1926 il dégagea les ruines du faubourg au nord-ouest du tell même et mit au jour les archives de Tehip-tilla, de plus de mille tablettes. Les fouilles continuèrent jusqu'en 1931. Le tell fut dégagé jusqu'au niveau churrite. Plus de quatre mille tablettes furent découvertes, révélant la grandeur de la civilisation churrite du XVe siècle av. J.-C. Des fouilles partielles produisirent des tablettes de l'époque sargonide, soit environ mille ans avant l'occupation churrite. Les tablettes du XVe siècle prouvèrent que le tell était l'ancienne ville de Nuzi, et celles de l'époque sargonide que le nom de la ville était alors Gazur.

Malheureusement, comme la ville moderne de Kerkouk est bâtie sur le tell de l'ancienne Arraphe, il est très probable qu'il sera impossible de le fouiller. Nous devons donc nous limiter à ces tablettes qui ont été découvertes lors de la construction de nouvelles maisons à la périphérie de la base du tell. C'est dire l'intérêt des informations que nos textes nous donnent sur cette ancienne ville.

1 (MAH 15867)

Tup-pí ma-ru-ti ša 2 *mPa-a-za-zi mîr Ki-pí-iš-šu-uh-ri* 3 *mTe-hi-ip-til-la mâr Pu-hi-še-en-ni* 4 *a-na ma-ru-ti itepus-sú-ma* 5 *4 imêr 5 GIŠ awehari ši-qú* 6 *i-na wu-ru-uh-li ša dimti Zu-la-e* 7 *ina âl A-pè-na-aš* 8 *a-na mTe-hi-ip-til-la it-ta-din* 9 *ù mTe-hi-ip-til-la 36 imêr ŠE.MEŠ* 10 *ki-ma qišti-šu-nu a-na mPa-za-zi* 11 *it-ta-ad-na-aš-šu* 12 *šum-ma eqlu di-na ir-ta-ši*^{ši} *mPa-za-zi* 13 *ú-za-ak-ka$_4$-ma a-na mTe-hi-ip-til-la inandin*^{in} 14 *šum-ma mPa-za-[zi] KI.BAL-at* 15 *2 ma-na [kaspa] a-na mTe-hi-ip-til-la* 16 *ú-[ma-al-la]* 17 *IGI [Muš-te-šu]p mâr Ar-[n]a-[pu]* 18 *IGI [Na-aš]-wa mâr Ka$_4$-lu-li* 19 *[IGI Wa-a]n-ti-ia mâr Na-hi-a-šu* 20 *[IGI Šum-m]i-ia mâr A-ri-ka$_4$-na-ri* 21 *[IGI Muš]-te-ia mâr Ar-še-ni* 22 *IGI A-tal-te-šup mâr Sum-mi-ia* 23 *IGI Pu-i-ta-e mâr Nu-uz-za* 24 *IGI Ur-hi-ia mâr Ar-ša-tù-a* 25 *IGI En-na-ŭk-rù mâr Ta-a-a* 26 *IGI Šúk-ra-pu mâr Tù-un-tù-ia* 27 *IGI Ša-k[a$_4$-ra-a-a] mâr Ta-an-ta-ú-a* 28 *IGI A-be-[ia mâr Pa]-az-zi-ia* 29 *IGI Ik-[ki-ia-mâr] Ni-nu-a-ri* 30 *IGI Ar-[zi-iz-za] mâr Ni-ki* 31 *IGI A1-pu-[ia] mâr Ha-ši-ia* 32 *IGI Ti-in-[ti-i]a mâr A-ka$_4$-a-a* 33 *IGI Šu-ul-m[i-ia] mâr Pu-ia an-nu-ti ša âl A-pè-:-na-aš* 34 *IGI Ta-a-a [mâr DUMU].NITA-sin tup-šar* 35 *an-nu-ti ši[bûti^{pl} kaspu na-di]-na-nu eqla mušeluu* 36 *[kunuk mNuš-te]-šup mâr Ar-na-pu* 37 *kunuk mNa-aš-wa mâr Ka$_4$-lu-li* 38 *kunuk Pu-i-ta-e mâr Nu-uz-za* 39 *kunuk mTa-a-a tup-šar* 40 *aban mŠa-ka$_4$-ra-a-a ši-bi* 41 *ša âl A-pè-na-aš* 42 *aban mTi-in-ti-ia ši-bi ša âl A-pè-na-aš*

OBVERS

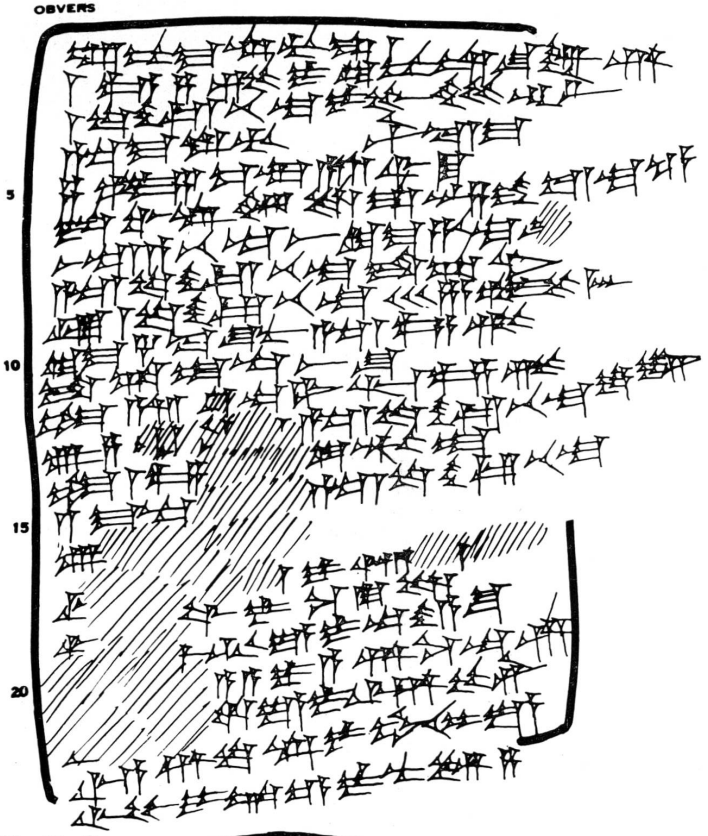

TR. Inf.

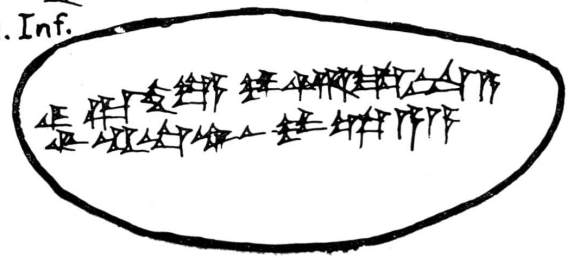

REVERS

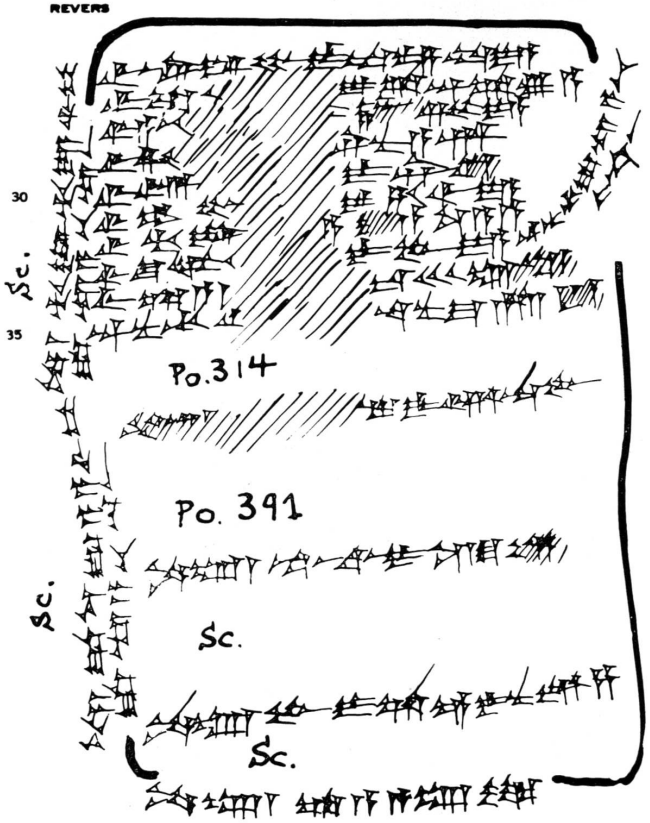

Tablette d'adoption de Pazazi, fils de Kipiš-šuhri. Il a adopté Tehip-tilla, fils de Puhi-šenni. 4 *imêr* 6 *awehari* de champ irrigué, au sud du district Zulae, dans la ville d'Apenaš, comme sa part (d'héritage) il a donné. à Tehip-tilla. Et Tehip-tilla a donné à Pazazi comme cadeau 36 imêr d'orge. Si le champ est l'objet d'un procès, Pazazi le libérera et le remettra à Tehip-tilla. Si Pazazi transgresse (l'accord), il paiera 2 mines [d'argent] à Tehip-tilla.

[33] Ces (témoins) sont de la ville d'Apenaš.

[35] Ces témoins ont livré l'argent et arpenté le champ.

17 témoins et le scribe Taia, fils d'Apil-sin.

2 (MAH 15865)

Tup-pí ma-ru-ti ša ^{m}*Ša-ma-hul* [2] *mâr Pu-uk-ku*$_4$*-ta-a-a ù ša* [3] ^{m}*Šúk-ri-ia mâr A-kap-še* [4] *ù* ^{m}*Te-hi-ip-til-la mâr Pu-hi-še-en-ni* [5] *a-na ma-ru-ti i-te-ep-šu* [6] *bîtâtu*$^{hi.a.meš}$ *i-na libbi*^{bi} *ša âl Ili 8 i-na am-ma-ti ru-pu-us-sú-nu* [7] *ù 16 i-na am-ma-ti mu-ra-ak-šu-nu* [8] *i-na el-li-it bîtâti*$^{hi.a.meš}$ *ša* ^{m}*E-te-ia LÚ.ŠÚK* [9] *ù i-na bâb* ^{d}*Ki-na-tu*$_4$ [10] ^{m}*Ša-ma-hul mâr Pu-uk-ka*$_4$*-ta-a-a* [11] *ù* ^{m}*Šúk-ri-ia mâr A-kap-še* [12] *ki-nu zitti-šu a-na* ^{m}*Re-hi-ip-til-la id-dì-nu* [13] *ù* ^{m}*Te-hi-ip-til-la 1 alpu 8 imêr ŠE.MEŠ* [14] *1 ṣubâtu ù 2 immeri*^{pl} *ki-i-ma qìšti* ^{pl}*-šu-nu* [15] *a-na* ^{m}*Ša-ma-hul ù a-na* ^{m}*Šúk-ri-ia i-din* [16] *ù il-ka*$_4$ *ša bîtâti*$^{hi.a.meš}$ *šu-nu-ma na-a-šu-ú* [17] *šum-ma bîtâtu*$^{hi.a.meš}$ *pa-qí-ra-na i-ra-[aš]-šu* [18] ^{m}*Š[a-m]a-a-hul ù* ^{m}*Šúk-ri-ia [ú-za-k]u-ma* [19] *a-na [*^{m}*Te]-hi-ip-til-la i-na-a[n-di-nu]* [20] *ma-an [n-n]u ša KI.BAL-tu 2 m[a-na kaspu]* [21] *2 ma-na hurâṣu ú-ma-al-la* [22] *IGI Ri-mu-šarri mâr E-te-ia* [23] *IGI Kì-wi-ta-e mâr Ar-te-eš-[še]* [24] *IGI A-ki-it-te mâr Na-kè-pu* [25] *IGI Ar-ha-ar-mi mâr Ar-te-eš-še* [26] *IGI A-kí-ia mâr Ka*$_4$*-lu-li* [27] *IGI Ar-te-šup mâr Eh-li-ia* [28] *IGI ku*$_8$*-tùk-ka*$_4$ *mâr Ta-e* [29] *IGI Ta-a-a mâr Li-ba-šu LÚ tap-ša-hu* [30] *IGI Ú-ku-ia mâr Ip-ša-ha-lu* [31] *8 awêlûti*^{pl} *ši-bu-ti ša âl Ili* [32] *IGI Wu-un-nu-ki-ia mâr Tar-mi-ia* [34] *IGI Kaf-ti-ri mâr Ha-ši-ia* [34] *[IGI X x]-ia mâr Ki-l[i-i]a tup-šar* [35] *naphar 11 awêlûti*^{pl} *an-nu-ti ši-bu-ti* [36] *kaspu id-dì-nu ù bîtâtu*$^{hi.a.meš}$ *ú-še-el-[wu-ú]* [37] *kunuk* ^{m}*A-ki-it-te mâr Na-kè-pu* [38] *kunuk* ^{m}*Kí-wi-ta-e mâr Ar-te-eš-še* [39] *kunuk* ^{m}*A-ri-har-mi mâr Ar-te-eš-še* [40] *kunuk* ^{m}*A-ki-ia mâr Ka*$_4$*-lu-li* [41] *kunuk* ^{m}*Šúk-ri-ia ša bêl bîtâti*^{pl} *kunuk* ^{m}*Ša-ma-hul ša bêl bîtâti*^{pl}

Tablette d'adoption de Šamahul, fils de Pukkataia et de Šukriia, fils d'Akapše. Ils ont adopté Tehip-tilla, fils de Puhi-šenni. Šamahul, fils de Pukkataia et Šukriia, fils d'Akapše, ont donné à Tehip-tilla comme sa part (d'héritage) des maisons au centre de la ville des dieux, (mesurant) 8 coudées de largeur et 16 coudées de longueur, à côté des maisons d'Eteia le graveur, à la porte (du temple du dieu) Kinatu. Tehip-tilla a donné à Šamahul et à Šukriia comme cadeau un bœuf, 8 imêr d'orge, un vêtement et 2 brebis. Ceux-là (Šamahul et Šukriia) paieront l'impôt des maisons. Si les maisons sont l'objet d'une revendication, Šamahul et Šukriia les libéreront

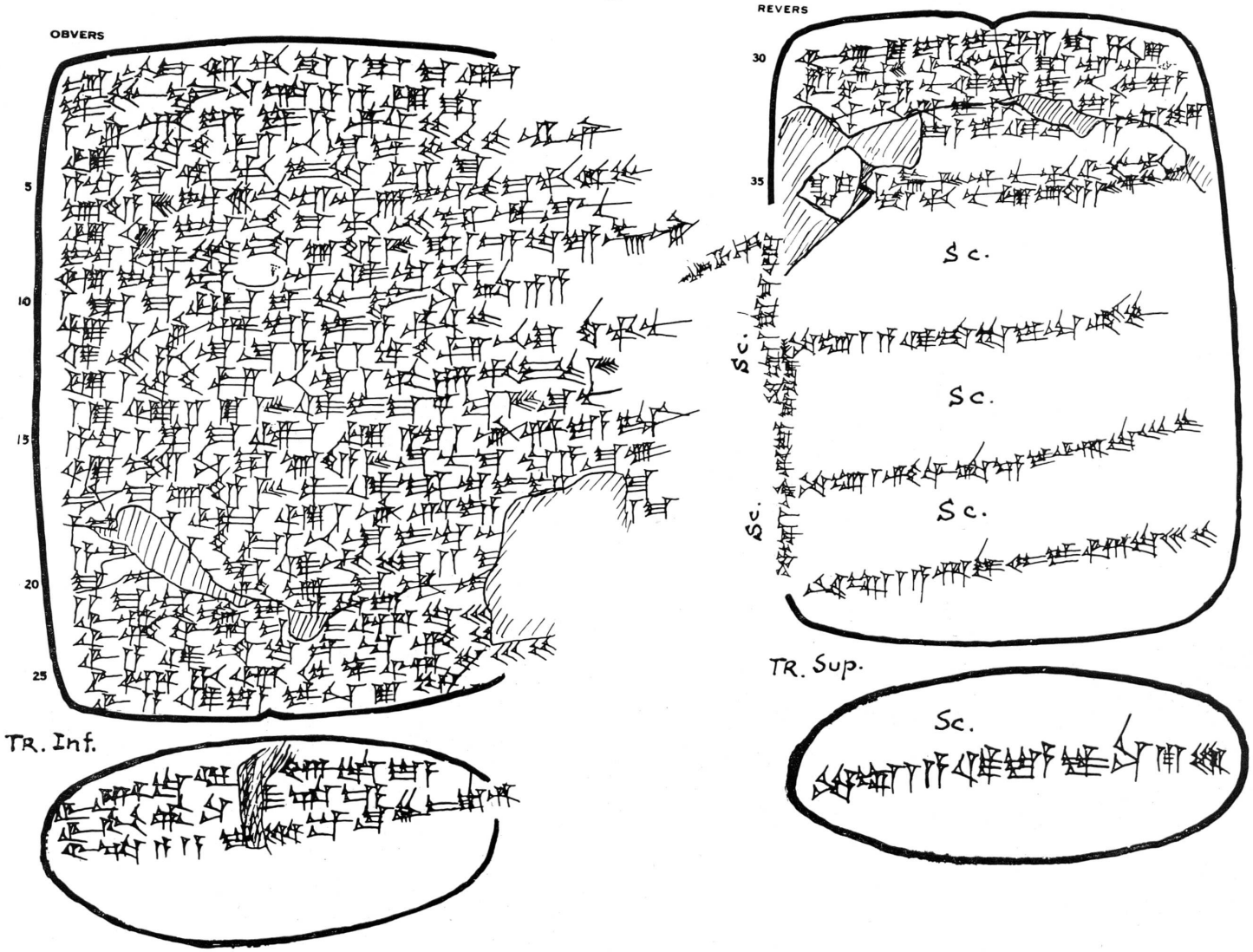
OBVERS
5
10
15
20
25
TR. Inf.
REVERS
30
35
Sc.
Sc.
Sc.
Sc.
Sc.
TR. Sup.
Sc.

et les remettront à Tehip-tilla. Quiconque transgressera l'accord paiera 2 mines d'argent et 2 mines d'or.

[31] (Ces) témoins sont de la ville des dieux.

[35] Total: 11 hommes; ces témois-ci ont reçu l'argent et arpenté les maisons.

10 témoins et le scribe. 6 impressions de sceaux.

3 (MAH 18566)

[Tup-pí] ma-[ru-ti š]a ^{m}*Al-pu-ma-tal* [2] *[mâr Ar]-za-a[r-wa ù* ^{m}*T]e-hi-ip-til-la* [3] *[mâr P]u-hi-še-en-n[i] a-na ma-ru-ti i-pu-us-sú* [4] *[ù] eqlêti*^{pl} *i-n[a dim]ti Pa-ak-ka*$_4$*-nu* [5] *[i-n]a li-it mi-iṣ-ri ša* ^{m}*Be-le-e-a* [6] *ki-mu-ú GI.KAK.TAG.GA* [7] *KUŠ iš-pa-ti ša* ^{m}*Te-hi-ip-til-la* [8] ^{m}*Al-pu-ma-tal i-in-dì* [9] *ù* ^{m}*Te-hi-ip-til-la 10 GI.KAK.TAG.GA ša erî*^{pl} [10] *ki-mu-ú qišti-šu a-na* ^{m}*Al-pu-ma-tal* [11] *mâr Ar-za-ar-wa iddin*^{din} [12] *šum-ma eqlu pa-qí-ra-na irtaši*^{ši} [13] ^{m}*Al-pu-ma-tal ú-zu-ak-ka*$_4$*-ma* [14] *a-na* ^{m}*Te-hi-ip-til-la i-na-an-din* [15] *šum-ma* ^{m}*Al-pu-ma-tal KI.BAL-tu* [16] *1 ma-na kaspu l ma-na hurâṣu ú-ma-al-la* [17] *il-ka*$_4$ *ša eqlêti*^{pl} ^{m}*Al-pu-ma-tal na-a-ši* [18] *IGI Dá-a-a-ni mâr A-ri-ik-ka*$_4$*-ma-tal* [19] *IGI A-ri-har-me mâr Ar-te-eš-še* [20] *IGIŠe-en-na-a-a mâr Ku-tuk-ka*$_4$ [21] *IGI Še-el-la-pa-i mâr Ha-lu-ut-ta* [22] *IGI Ka*$_4$*-ti-ri mâr Ha-ši-ia* [23] *5 awêlûti*^{pl} *an-nu-ti mu-še-el-mu-ú* [24] *ša eqlêti*^{pl} [25] *IGI Ar-te-ia mâr Te-hi-ia* [26] *IGI Eh-li-ip-a-pu mâr Túr-še-en-ni* [27] *IGI Ni-ir-hi-til-la mâr A-tal-te-šup* [28] *IGI A-kà-wa-til mâr Hu-ti-ia* [29] *IGI Aš-su-za-aš mâr Ar-te-šup* [30] *IGI* ^{d}*UTA-an-dul mâr Ta-a-a* [31] *tup-šar-rù* [32] *kunuk* ^{m}*Eh-li-ip-a-pu* [33] *kunuk* ^{m}*Ar-te-ia* [34] *kunuk* ^{m}*Dá-a-a-ni* [35] *[kunuk* ^{m}*]Aš-su-za-na* [36] *[kunuk]* ^{m}*Ka*$_4$*-ti-ri* [37] *kunuk* ^{d}*UTA-an-dul tup-[šar]*

Tablette d'adoption d'Alpum-atal, fils d'Ar-zizza. Il a adopté Tehip-tilla, fils de Puhi-šenni. Alpum-atal a donné à Tehip-tilla des champs dans le district de Pakkanu, à la limite (du champ) de Beliia, pour des flèches (et) un carquois de cuir de Tehip-tilla. Tehip-tilla a donné comme cadeau à Alpum-atal 10 flèches en bronze. Si le champ est l'objet d'une revendication, Alpum-atal le libérera et le remettra à Tehip-tilla. Si Alpum-atal transgresse l'accord, il paiera 1 mine d'argent et 1 mine d'or. Alpum-atal paiera l'impôt des champs.

[23] Ces 5 hommes-ci ont arpenté le champ.

10 témoins et le scribe Utandul. 6 impressions de sceaux.

4 (MAH 16026)

Um-ma ^{f}*Ti-i-eš-na-a-a-ma* [2] *marat* ^{m}*Te-hi-ip-til-la* [3] *amtu* ^{f}*Wi-la-ri-i ù wardu* [4] ^{m}*Ut-hap-ta-e an-nu-tu*$_4$ [5] *ša sîsî ú-zu-ri a-na ia-ši* [6] *ša i-din-nu ù i-na-an-na* [7] *[amti-ia]* ^{f}*Wi-la-ri-i a-na mâ[ri-ia]* [8] *a-na* ^{m}*Tup-ki-ia at-ta-din* [9] *ù wardu* ^{m}*Ut-hap-ta-e*

3

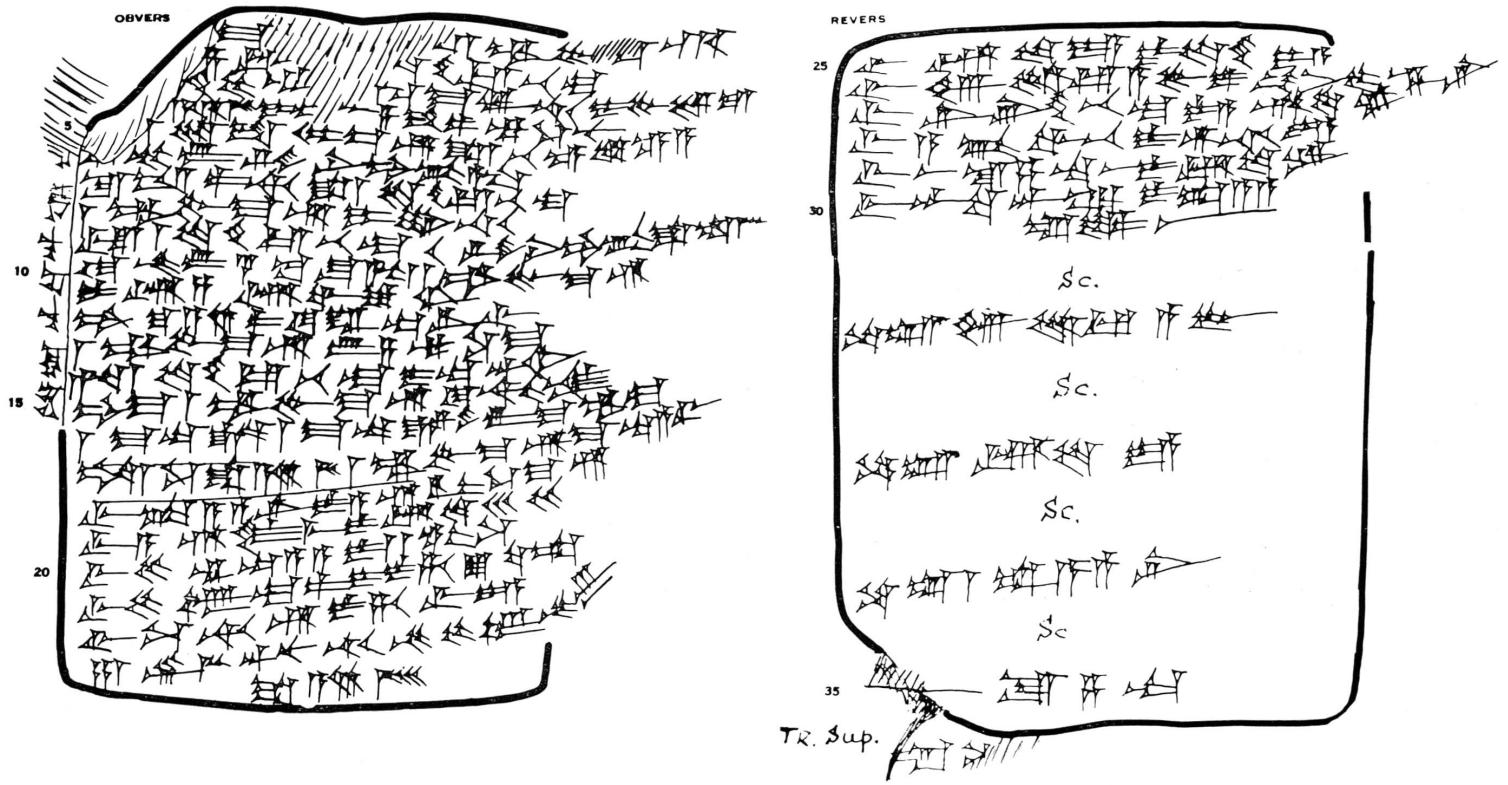

4

OBVERS

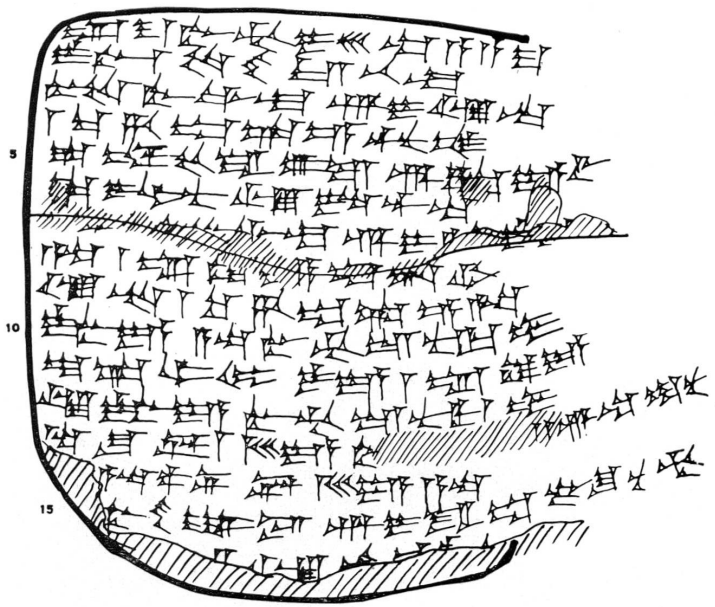

REVERS

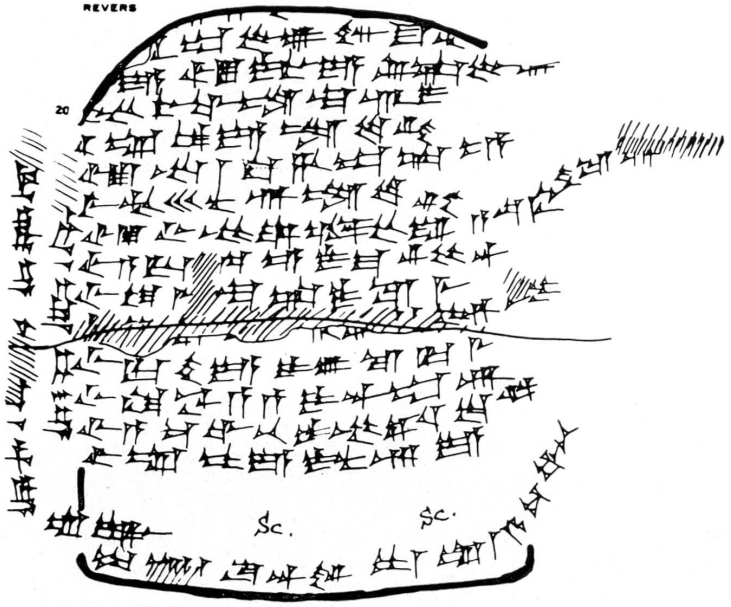

a-na [10] *marti-ia a-na* [f]*Ti-iš-nu-ur-hé* [11] *at-ta-din mâri-ia* [m]*Tup-ki-ia* [12] *ù marti-ia* [f]*Ti-iš-nu-ur-hé* [13] *a-na qât ummé*[pl]*-ia* [f]*[Hi-in-z]u-ri na-ad-nu* [14] *[ù] a-na pa-ni ummé*[pl]*-ia a-na* [15] *[pa-ni]* [f]*Hi-in-zu-ri i-ra-ab-bu-šu-nu-ti* [16] *[x x x x x] ù [šum-ma*[f]*] [Hi-in-zu-ri x x x x]* [17] *[e-nu-ma* [f]*Hi-in-zu-ri]* [18] *[i-r]a-ab-bu-ú im-ma-t[i-me-e]* [19] *[mâri]-ia ù marti-ia ir-ta-bu-ú* [20] *amtu* [f]*Wi-il-la-ri-i* [21] [m]*Tup-ki-ia il-te-qè* [22] *ù wardu* [m]*Ut-hap-ta-e*[f]*Ti-eš-nu-ri il-te-qè* [23] *ù ši-mu ša sîsî a-na* [f]*Hi-in-zu-ri [nadnu]* [24] *IGI A-kap-ta-e mâr Ma-zi-ili* [25] *IGI Gí-me-la-dá mâr Zu-me* [25] *IGI [Šu-mu-un-ta-ri mâr] [Ha-ni-ku]-uz-zi* [27] *IGI Ur-hi-ia mâr Ú-zu-ur-me-šu* [28] *IGI Kipá-a-a mâr Ila-ab-ri* [29] *IGI A-ka*$_4$*-wa-til mâr Mu-uš-te-šup* [30] *IGI Tup-pí-ia mâr Nu-ri-ia* [31] *kunuk Gimil-*[d]*adad kunuk A-ka*$_4$*-wa-til* [32] *kunuk A-kap-ta-e kunuk Ili-ia tup-šar*

Ainsi (a parlé) Tieš-naia, fille de Tehip-tilla: «La servante Wilari et le servant Uthap-tae, ces (personnes)-ci m'avaient été données (pour le prix) d'un cheval. Et maintenant j'ai donné la servante Wilari à mon fils Tupkiia et le servant Uthap-tae à ma fille Tišnurhe. Mon fils Tupkiia et ma fille Tišnurke ont été donnés à ma mère Hinzuri et ma mère Hinzuri les élèvera... Si [Hinzuri] ...

Quand Hinzuri aura élevé ..... et aussitôt que mon fils et ma fille auront été élevés, Tupkiia recevra la servante Wilari et Tišnuri recevra le servant Uthap-tae. Le prix du cheval a été donné à Hinzuri.

7 témoins. 5 impressions de sceaux dont celui du scribe Iliia.

5 (MAH 15864)

[U]m-ma [m]*Ur-hi-ia-ma* [2] *um-ma* [m]*It-hi-til-la-ma* [3] *um-ma* [m]*Hé-šal-la-ma* [4] *um-ma* [m]*Be-li-ia-ma* [5] [f]*Zi-li-im-na-a-a* [6] *DUMU Te-hi-ip-til-la* [7] *iš-tu mât Aš-ka* [8] *a-na* [m]*En-na-ma-ti* [9] *ni-iš-pur-a-ni-in-ni* [10] *um-ma šu-ú-ma-mi* [11] *[a] um-ma-a-mi* [12] [f]*A-pá-pá-al-ti* [13] *i-na qâti*^{ti}*-ka-mi pé-qé-es-sú-mi* [14] *ù an-a ha-ša-ar-te-en-na* [15] *li-me-li-is-sú-ú-mi* [16] *im-ma-ti-me-e a-ša-pá-ra-ak-sú* [17] *[li]-bi-la* [18] *aban* [m]*Hé-šal-la* [19] *aban* [m]*Ur-hi-ia*

Ainsi (a parlé) Urhiia, ainsi (a parlé) Ithi-tilla, ainsi (a parlé) Hešalla et ainsi (a parlé) Beliia: Nous avons envoyé Zilim-naia, la fille de Tehip-Tilla du pays d'Aššur(?) à Ennamati. Ainsi (a parlé) celui-là: La mère Apapalti entre tes mains nous avons confiée, et pour ..... assignée. Quand je te le ferai savoir, envoie la.

2 impressions de sceau.

6 (MAH 15990)

Tup-pí awêlûti[pl] *ša a-na bîtâti*[pl]*-šu-nu* [2] *mu-uš-šu-ru ša âl Ar-na-pu* [3] [m]*A-ri-ip-ú-ra-aš-še* [4] [m]*A-ar-ta-e* [5] [m]*Hé-er-r[i-k]í* [6] *ligne effacée* [7] [m]*Hu-ti-ip-til-la e-te-nu* [8] [m]*A-mu-mi-[ia]* [9] [m]*Pa-a-a mâr Par-ta-su-a* [10] *8 awêlûti*[pl] *a-lik il-ki* [11] *aban* [m]*A-kip-ta-*

5

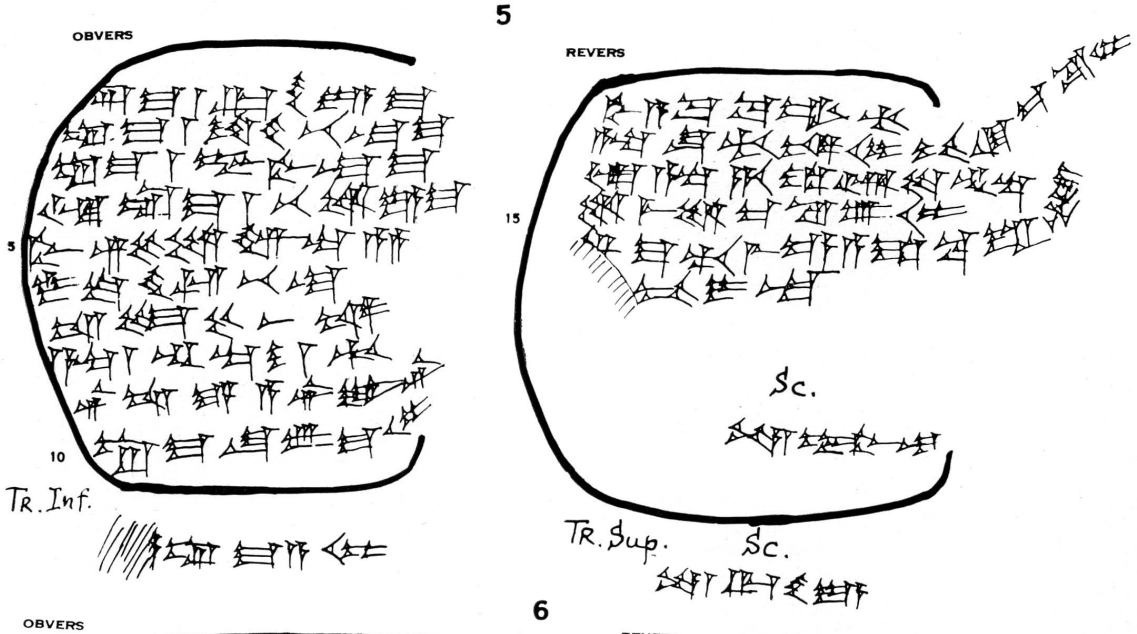
OBVERS
REVERS
5
10
15
Tr. Inf.
Sc.
Tr. Sup.
Sc.

6

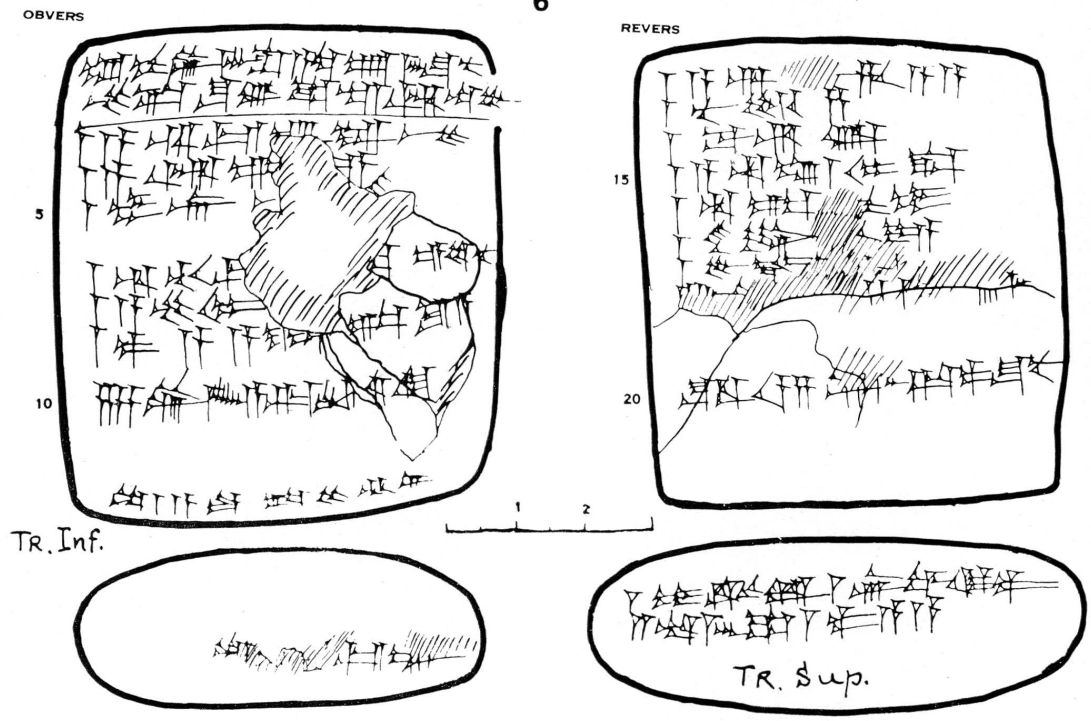
OBVERS
REVERS
5
10
15
20
1
2
Tr. Inf.
Tr. Sup.

še-en-ni [12] *aban* [m]*[X x]-ip-šarri* [13] [m]*A-ri-[ih]-ha-a-a* [14] [m]*Nu-uz-za* [15] [m]*Pá-ri-ru* [16] [m]*A-hu-um-mi-ša* [17] [m]*Hu-ta-pí-hé* [18] [m]*Hi-in-ti-ia* [19] [m]*Pu-uk-[ka-ta]* [20] *[7 awêlûti] [pl a]-lik s[eri] [ri pl]* [19] *naphar 18 awêlûti*[pl] *kap-pa-šu-nu* [22] [m]*Hé-ek-ru* [m]*Er-wi-ki-pa* [23] *wardûti*[pl] *ša* [m]*Pa-a-a*

Tablette des hommes qui ont été libérés (pour retourner) à leurs maisons, de la ville d'Arn-apu. [10] 8 soldats [20] 7 soldats [21] total: 16(sic.) hommes. [23] Les esclaves de Paia.

7 (MAH 15974)

1 qa-sú ša kaspi ša 10 <šiqli> šu-qú-ul-<ta>-šu [2] *[x ta-pa-lu] hu-ul-la-an-nu* [3] *[x ta-pa-lu] na-ah-la-ap-tu*$_4$ [4] *[x x x]-ba-ah-[hu] ša tám-ka-ar-hu* [5] *[x x x]-ar-šu ša kaspi uh-hu-[zu]* [6] *[x x x]-ta-al-mi-ia ni-wi-[x x x]* [7] *[ša] awêlûti*[pl] *mar-ši-ip-ri il-te-en na-[x]-an* [8] *na-ah-la-ap-tù*[pl] *ša nadnu* [9] *an-nu-tu*$_4$ [m]*En-na-ma-ti [ú]-na-ba-na-az-zu* [10] *ša* [m]*Al-ze-en-ni a-na* [m]*[X x x] [ú]-še-bi-il-šu-nu-ti* [11] *1 subâtu* 1 *na-ah-la-ap-tuf 1 [hu-ul]-la-an-nu* [12] *il-te-en-nu-tuf TUM LAL [x]-ar-šu* [13] *[il-te]-en-nu-tù KUŠ še-e-nu* [14] *[x x x]*[pl] *tâbu an-nu-tu*$_4$ *i-šu-ma-qa* [15] *[x x x t]i-šu ša* [f]*Zi-<li>-im-na-a-a* [16] *[il-te-en]-nu-tù KUŠ šu-hu-up-pè [sa]* [17] *[x x x x x]-šu-uh-h[u x x]-ti* [18] *[x x il-te-en]-nu-tu*$_4$ *[x x x]* [19] *[x x x x x na]-ad-nu i-na [x x x]* [20] *[a-na]* [f]*Ni-nu-um-ma-ti ip-[x x x ú-še-bi]-il-šu-nu-ti* [21] *[x x x x] aš-tù-uz-zi* [22] *[x x x x x] na-ad-nu*

Lignes 23-26 détruites.

[27] *[x x x x x] l ni-[en-zi-tu]* [28] *[x x x x x] išten*^{en}*-nu-tu*$_4$ *[x x x]* [29] *[x x x x x] ša šamni*[pl] *ma-lu-ú* [30] *[x x x x x] ša a-na* [31] *[x x x x x] it-ta-ad-na-aš-šu*

Reste non inscrit.

Pas de traduction. Voir les notes.

8 (MAH 16114)

[Um-ma [m]*]Ki-pá-ar-ra-ap-he-ma* [2] *[mâr X x]-ka*$_4$ [3] *[um-ma* [m]*Ak-k]u-le-en-ni-ma ù* [4] *[um-ma* [m]*X x]-ia-ma* [5] *[*[f]*Ti-e-eš]-na-a-a* [6] *[marat Te-hi-ip]-til-la* [7] *[a-na* [m]*E-na-m]a-ti a-ha-ti-šu* [8] *[x x x x x] na-din* [9] *[x x x x* [f]*]Zi-li-im-na-a-[a]* [10] *[mi-nu-u]m m-me-e a[mtûti*[pl]*-ia]* [11] *[ù wardûti] [pl]-ia ù mi-nu-um-me-e* [12] *[še]-er-re-*[pl] [13] *[ša] amtûti*[pl]*-ia ù ša wardi-ia* [14] *[a-n]a* [m]*E-na-ma-ti* [15] *[i]t-ta-din-mi ù šum-ma* [16] *[m]a-a-am-ma ina arki* [17] *[amtûti]*[pl] *wardûti*[pl]*-ia* [18] *i-ša-as-sí* [19] *[ù] i-na muhhi-ia* [20] *[x x]-bi-[ia]* [21] *a-na-ku lu-zi-ik-[ki]* [22] *[aban X x x]-ia* [23] *[aban X x x] aban [X x x]* [24] *[aban Ki]-pá-ar-ra-ap-he* [25] *[aban A]k-ku-le-en-ni*

[Ainsi (a parlé) Ki]p-arraphe, [fils de . . .]ka; [ainsi (a parlé Akk]ulenni, et [ainsi (a parlé) . . .]ia: «[Tieš]-naia, [la fille de Tehip]-tilla a été donnée à son frère Enamati . . . . . Zilim-naia. Toutes mes servantes et (tous) mes servants et tous les descendants

7

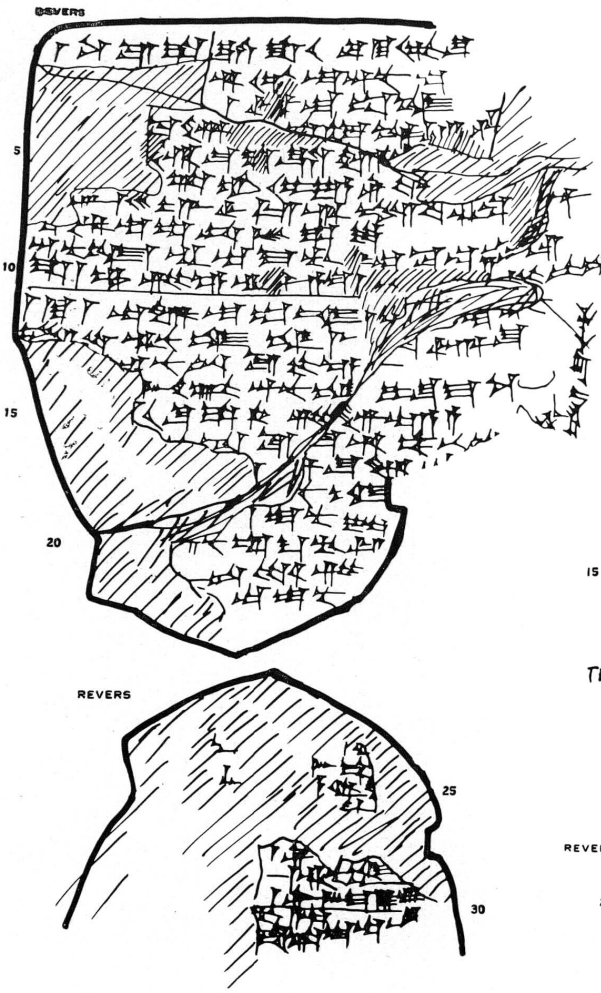

8

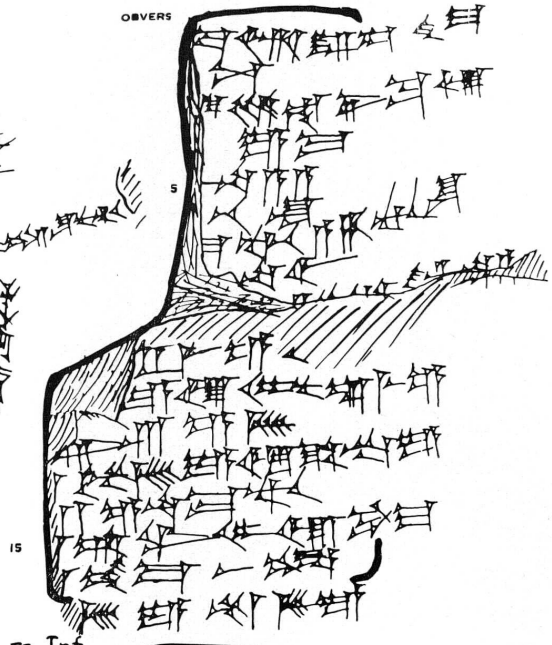

TR. Inf.

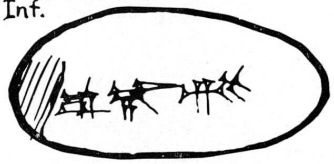

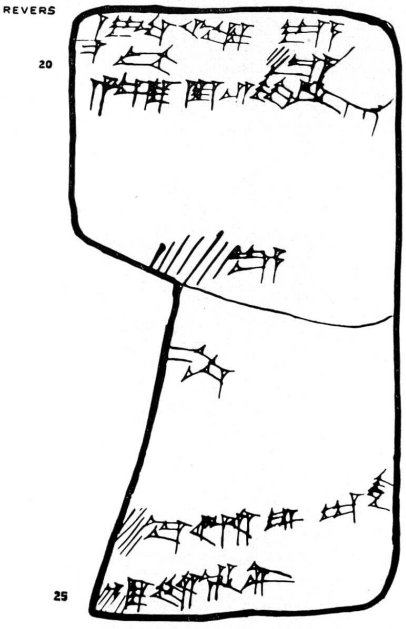

9

OBVERS

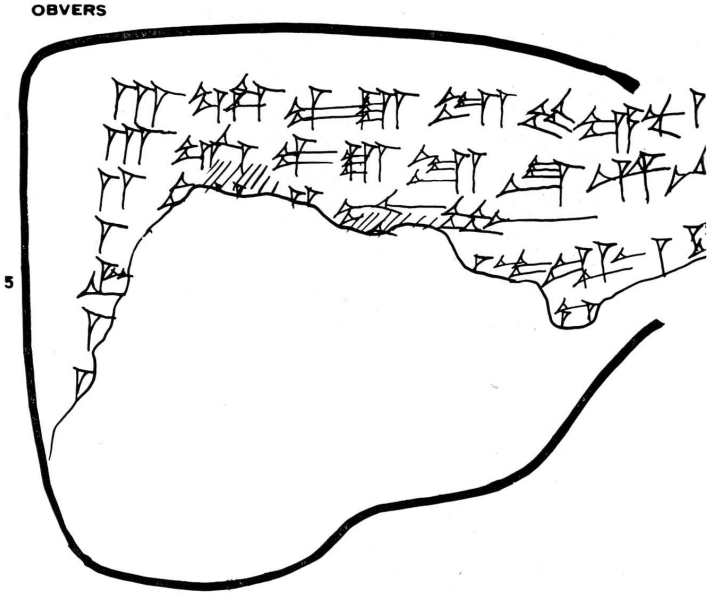

REVERS

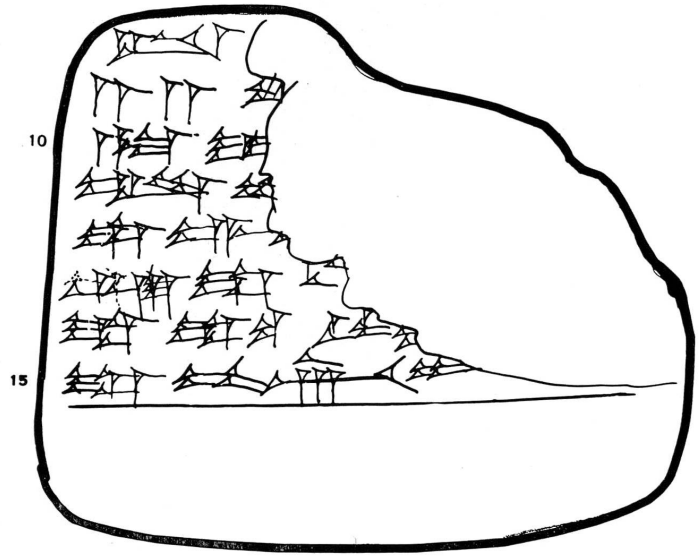

de mes servantes et de mes servants ont été donnés à Enamati. Si quiconque a une revendication contre mes servantes et mes servants, devant moi .....

4 impressions de sceaux.

9 (MAH 16117)

3 ta-pa-lu KUŠ še-e-nu^{pl} [2] *3 ta-pa-lu KUŠ šu-hu-pat-tù^{pl}* [2] *2 KUŠ [ku]-up-pu* [4] *1 [x x x]-bi-il-di* [5] *da[mqu x x x x]* [6] *1 [x x x x]* [7] 1 *[x x x x]*

Rest of obvers détruit.

[8] *kap-[x x x x]* [9] *2 KUŠ e[n x x x x]* [10] *a-na mâr [x x x x]* [11] *il-t[e-nu-tu x x x x]* [12] *ša mar-t[a-tu x x x]* [13] *ù ša [x x x x]* [14] *ša ša-pa-tì [x x x x]* [15] *ša bi-ir-mi*

Pas de traduction. Voir les notes.

10 (MAH 16113)

[Um]-ma ^{m}*Te-hi-[ip-til-la-ma mâr Pu-hi-še-en-ni]* [2] *[x]-bi-du-[x x x x x x]* [3] *[x x x x x]-bi-[x x x x]* [4] *[x x x x x]-ta-la [x x x]* [5] *[x x x x x]-ki-ir-ta [x x x]* [6] *[x x x x x]-bi ù* [7] *[x x x x x]-nu ša âl Nu-zi*

8-9 détruits.

[10] *[^{f}]Aš-te mu-lu-ki* [11] *ša mât Ha-lì-gal-bar ši-i-it* [12] *it-ta-al-ku-ni-im-ma ah-hu ša [x x x]* [13] *ù it-te-hu-uš sinništu ša-a-ši a-šar* [14] ^{m}*Te-hi-ip til-la a-na e-ri-ši* [15] *ù um-ma* ^{m}*Te-hi-ip-til-la sinništu ša-[a-ši]* [16] *mi-ta-at-mi ù iq-ta-bu-ú* [17] *a-na* ^{m}*Te-hi-ip-til-la ti-i-ma-mi-šu-nu* [18] *ù* ^{m}*Te-hi-ip-til-la a-šar ma-mi-ti* [19] *ip-ta-la-ah-ma ù 2 sinnišâtu^{pl} ù GIŠ ši-[x x x]* [20] *[x x]-ki-ma pu-uh sinništi ša-a-ši [x x x x]* [21] *[it-ta-du-š]u-nu-ti-mi ù [x x x]* [22] *[x x x] a-na ia-ši*

Le commencement du texte est trop détruit pour être traduit.

[10] La femme Ašte est une esclave du pays de Haligalbat (d'où elle) est venue ... Cette femme ... pour la réclamer de Tehip-tilla. Ainsi (a parlé) Tehip-tilla: «Cette femme est morte.» Et ils (les juges) ont dit à Tehip-tilla: «Prête un serment.» Mais Tehip-tilla a refusé de prêter le serment. Ils (les juges) l'ont condamné a payé 2 femmes et ... comme remplacement de cette femme-là.

10

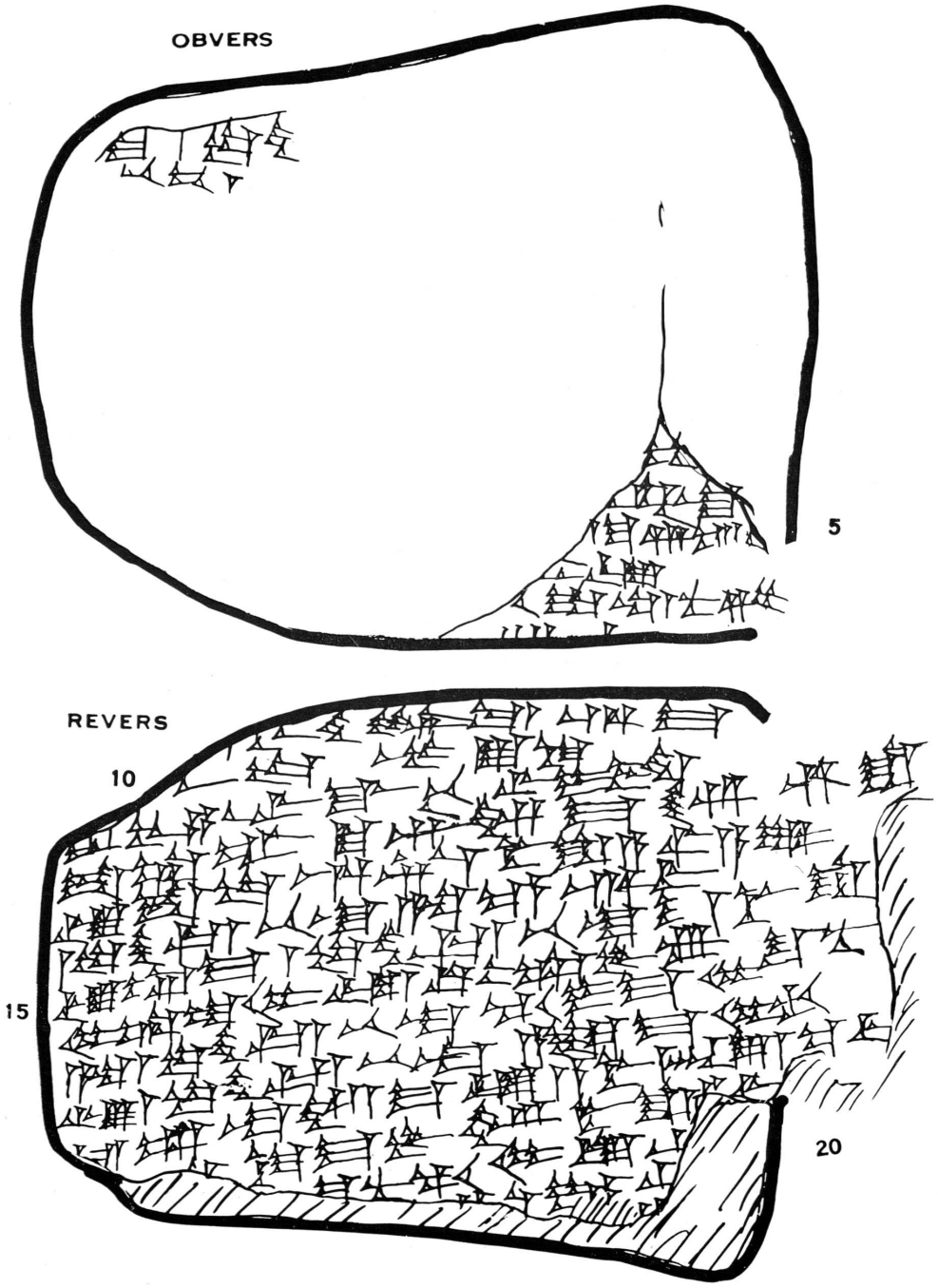

ABBRÉVIATIONS ET BIBLIOGRAPHIE

1.	Harvard Semitic Series, vol. V,	Excavations at Nuzi, vol. I	by E. CHIERA
2.	Harvard Semitic Series, vol. IX,	Excavations at Nuzi, vol. II	by R. H. PFEIFFER
3.	Harvard Semitic Series, vol. X,	Excavations at Nuzi, vol. III	by TH. MEEK
4.	Harvard Semitic Series, vol. XIII,	Excavations at Nuzi, vol. IV,	by R. H. PFEIFFER et E. R. LACHEMAN
5.	Harvard Semitic Series, vol. XIV,	Excavations at Nuzi, vol. V,	E. R. LACHEMAN
6.	Harvard Semitic Series, vol. XV,	Excavations at Nuzi, vol. VI	
7.	Harvard Semitic Series, vol. XVI,	Excavations at Nuzi, vol. VII	
8.	Harvard Semitic Series, vol. XVII,	Excavations at Nuzi, vol. VIII	
9.	en préparation	vol. IX	

S. Numéros des tablettes au Semitic Museum de Harvard, pas encore publiées.
J. Joint Expedition in *Nuzi*, E. CHIERA, vol. I-V. E. R. LACHEMAN, vol. VI.
Ju. Texte des archives de Tehip-tilla, non publiés.
Co. Contenau, Textes Cunéiformes du Louvre, vol. IX.
C. T. Cuneiform Texts in the British Museum.
B. M. Numéros de catalogue des textes du British Museum.
GA. GADD C. Tablets from Kirkuk, in *Revue d'Assyriologie*, vol. XXIII, pp. 49-161.
Ge. Tablettes de Kerkouk au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.
I. M. Iraq Museum. Numéros du catalogue.
Ja. JANKOWKSA N. Tablettes du Musée de l'Hermitage, dans *Voprosi Hittlogii i Hurritologii*, Moscou 1961.
Ka. Drei Keilschrifts Urkunden, dans *Zeitschrift für Assyriologie*, vol. 48.
Sp. SPELEERS L. *Recueil des Inscriptions*, Bruxelles 1925.
V.A.S. Vorderasiatische Schrift Denkmäler.
RA. *Revue d'Assyriologie.*
Lu. LUTZ, University of California Publications in *Semitic Philology.*
NPN. GELB, *Purves MacRœ, Nuzi Personal Names*, Chicago 1943.
STEELE F. R. *Nuzi Real Estate Transactions*, New Haven 1943.
CASSIN E. *L'Adoption à Nuzi*, Paris 1938.

NOTES

N° 1. [1] Les deux premières lignes sont le titre du document. Ce texte (et les deux textes suivants) sont souvent appelés «fausses adoptions» car le but de ces documents n'est pas vraiment d'adopter un fils, mais de vendre soit des champs, soit des maisons (on n'emploie pas cet expédient pour la vente d'esclaves ou pour des biens mobiliers). Sur ce sujet, cf. CASSIN, *op. cit.* p. 51 et STEELE, *Real Estate*, p. 16.

[2] Le nom de l'adoptant et de son père sont déjà connus (cf. NPN) mais pas dans cette filiation.

[5] L'aweharu est le dixième de l'imeru. D'après H. Lewy l'imeru aurait... 18 000 m² (cf. *Revue d'Assyriologie*, vol XXXV, pp. 33-35).

[6] *Wuruhlu*, mot churrite traduit par C. H. Gordon par 'nord'. (*Revue d'Assyririologie*, vol. XXXI, pp 103, seq.) et par 'sud' par Steele (*Journal of the American Oriental Society*, vol. 61, pp. 286, seq.).

dimtu, 'tour de garde', et de là le 'district' protégé par la tour.

Le district Zulæ nous est connu par les textes se rapportant à Tehiptilla qui avait un nombre de propriétés foncières dans la ville d'Apenaš.

(cf. J:6-7; 11:5; 14:5, etc.).

[16] Comme dans la plupart des documents écrits pour Tehip-tilla au début de sa carrière d'achat de propriétés foncières, la clause de l'ilku (service de corvée?) est absente.

[17] La liste des témoins est semblable à celles que nous trouvons dans une série de 16 documents écrits pour Tehip-tilla, par le même scribe Taia: J:5, 71, 81, 94, 96, 202, 418, 580, 674, 675, 676, 677, 678, 679 et 680 l'ordre des noms des témoins est presque toujours le même. Un des témoins... Paklapiti, fils de Kani manque dans notre texte et dans cinq autres textes Mus-tesup, fils d'Arn-apu est toujours le premier. Après le neuvième témoin cinq textes ajoutent «ceux-ci sont de la ville de Nuzi». Dans tous les cas la clause de service de corvée est absente. Il est donc très probable que tous ces textes ont été écrits le même jour. Il est donc aussi probable que cette tablette provient des fouilles de Chiera en 1925.

N° 2. 1–3 Les noms des pères des deux adoptants sont différents; ils ne sont donc pas des frères. S'ils possédaient ensemble les mêmes maisons c'est parce qu'ils étaient apparentés, peut-être cousins, descendants du même ancêtre.

2 Pukkataia est un nom propre jusqu'à présent inconnu.

6 Le mot «maisons» *(bîtâtu)* est suivi du signe indiquant le collectif et le signe du pluriel. Cependant les dimensions indiquées – 8 coudées par 16 coudées – ne sont pas celles d'un grand bâtiment. Il est donc possible que le signe du collectif et le signe du pluriel indiquent que la maison était subdivisée en plusieurs sections.

Ici le nom de la ville est écrit « ville du dieu » (singulier) au lieu de la forme plus fréquente de « ville des dieux » (pluriel). Ce phénomène apparaît souvent (Ga. 31: 33, 5-103: 17, etc.). Il n'y a aucun doute que c'est la même ville: ainsi nous avons *isinni/arh kinuni ša/ina âl ili* (le mois de *kinuni* de la ville du dieu), P. 83 : 8; 6-89 : 4, etc. et *isinni/arhi kinuni ša âl ilâni*(pl) (le mois de *kinuni* de la ville des dieux), 6-176 : 17; 9-4 : 37, etc.

D'autre part la ville des dieux est aussi appelée ville d'Arraphe. Dans le texte 5-63 nous avons des reçus d'orge pour certaines personnes et pour certains usages. Le premier paragraphe se termine ainsi: « Ceux-ci sont les nourritures de la reine de la ville d'Arraphe ». Le deuxième paragraphe continue le même genre de liste mais se termine un peu différemment: « Total: 6.7 imêr d'orge; ceux-ci ont été reçus pour la reine de la ville des dieux par Ḫekru. » Or le total est pour les deux paragraphes, indiquant bien que la reine de la ville d'Arraphe est la même personne que la reine de la ville des dieux. Cp. Ga. 6 : 10 et 12; 5-103, P. 8 : 9, 13, 15, etc.

Gadd (cp. Ga. pp. 64 sq.) avait déjà identifié Arraphe avec la ville moderne de Kerkouk et la ville de Nuzi avec le *tell* de Yorhan Tepe.

Du fait que le nombre de tablettes trouvées à Kerkouk est assez petit, nous ne connaissons donc pas cette ville aussi bien que Nuzi. (Cf. *Real Lexikon der Assyriologie*, article Arrapha.)

9 ^{d}*Ki-na-tu*: le nom de ce dieu n'est pas connu autrement à Nuzi. Faut-il lire: *bâb ili ki-na-tu*$_4$ situé près de la porte du temple?

14 Le signe du pluriel après *qištu* indique que le don est fait à deux personnes.

15 Ici nous avons la clause de l'*ilku*. Le document appartient à une génération après le texte précédent, et c'est durant cette période qu'elle a été introduite.

N° 3. 1 Pour le nom propre, cf. 1-75 : 19, 34.

2 *Dimtu Pakkanu*: cf. les noms propre Pakkaia, Pakkante, etc.

6 *kîmu* suivi de la nature du don dans la clause décrivant l'objet de la transaction est rare, mais cela indique que l'objet de ce document n'est pas l'adoption réelle, mais l'acquisition d'une propriété immobilière, sous la fiction d'adoption. A la ligne 9 les flèches sont décrites comme étant faites de bronze (*erû*), c'est-à-dire la pointe de la flèche seulement, la tige étant faite de roseau comme l'indique le premier signe du sumérogramme.

20, 22 Ces noms propres se retrouvent souvent dans les archives de Tehip-tilla. Cf. NPN.

29 Le scribe est le fils du scribe qui a écrit le n° 1.

N° 4. Ce texte est unique: il nous donne des nouveaux noms de la famille de Tehip-tilla et des informations autrefois inconnues sur l'emploi des esclaves.

Tešnaia la fille de Tehip-tilla a reçu une esclave, Wilari, et un esclave, Uṯḫap-tae pour le prix d'un cheval. Maintenant elle assigne l'esclave femelle à son fils Tupkiia et l'esclave mâle à sa fille Tišnurḫe/Tišnuri. D'autre part elle confie son fils et sa fille à sa mère Ḫunzuri (suit une cassure). Après qu'ils auront été élevés, le fils Tupkiia prendra possession de l'esclave femelle et la fille Tišnuri prendra possession de l'esclave mâle Uṯḫap-tae. Le document se termine en indiquant que le prix du cheval est pour l'esclave femelle.

Le texte n'indique pas pourquoi la mère a assigné à chacun de ses enfants encore jeunes un esclave dont ils ne prendront possession qu'à leur maturité, à moins que les esclaves les aient accompagnés pendant qu'ils étaient élevés par leur grand-mère.

Aussi unique est le fait que les petits enfants sont élevés par leur grand-mère. Aucune raison n'est donnée.

1 *Ti-i-eš-na-a-a*: nom nouveau à moins que ce soit le même, écrit *Te-eš-še-en-na-a-a*, 4-498: 4; 5-502 : 14; 599 : 2; 7-358 : 4, 13. Cependant dans tous les cas, il ne peut être fait allusion à la fille de Tehip-tilla, car ils sont datés de deux ou trois générations plus tard. Ici nous avons le cas unique du nom d'une fille de ce fameux propriétaire foncier.

3 ^{f}*Wi-la-ri-ri*: cf. J. 505 : 9 : ^{f}*Wi-la-ri-ia*.

4 Uṯḫap-tae, esclave, cf. Ju 533.

[5] *ú-ṣú-ri :* à la ligne 23 nous avons *ši-mu ša sîsi* au lieu de *ša sîsi ú-ṣú-ri*. Le mot est connu, quoique le sens soit incertain : J 68 : 9 *(ú-ṣu-ur-tu) ;* J 158 : 6, 11 *(û-sú-ri)*. Cf. Noms propres *ú-zu-ur-mé*, u-zu-ur-me-šu, ú-sur-me-ša : NPN 169.

[10] [f]*Ti-iš-nu-ur-hé* est écrit [f]*Ti-iš-nu-ri* à la ligne 23. La première lecture est nouvelle ; la seconde est très fréquente dans les textes qui donnent des listes de femmes et des reçus de grains.

[13] Le mot *ummû* « mère » est suivi du signe *meš* indiquant le pluriel. Ici de nouveau le signe du pluriel indique non pas le pluriel du mot qui le précède mais que la dernière voyelle du mot est longue.

Hinzuri, l'épouse de Tehip-tilla nous est déjà connue par un procès (J 655) dans lequel un certain Tupkiia (dont le nom du père est détruit) est accusé par Ennamati le fils de Hinzuri et Tehip-tilla de ne pas avoir rempli certaines conditions concernant l'éducation d'un esclave par Tupkiia. Il est intéressant de remarquer les similitudes avec notre texte.

[15] *i-ra-ab-bu-šu-nu-ti :* il-les élèvera ; littéralement : il les fera grandir, II 1 du verbe *rabû*. A la ligne 19 nous avons *ir-ta-bu-ú*, I 1 qui ne peut avoir que le sens du futur. Il en est de même aux lignes 21 et 22 où *il-te-qè* I 1 de *lêqu* est au futur.) Jusqu'à maintenant on avait maintenu que la forme avec le *-t* avait toujours un sens du passé.)

[28] *U-zu-ur-me-šu*. Cf. ligne 5.

N° 5. Ce texte n'est pas complètement compréhensible. Il fait allusion à une autre fille de Tehip-tilla, Zilimnaia que quatre envois de son frère Ennamati avaient envoyée dans un pays dont le nom n'est pas certain. Le reste du texte n'est pas certain.

[1–4] Les noms des quatre individus n'ont pas de filiation.

[5] Le nom de la femme Zilimnaia était déjà connu mais pas comme fille de Tehip-tilla.

[6] *DUMU* pour *DUMU.SAL*.

[7] Le texte est très lisible, mais le nom *mât Aška* est inconnu. Est-ce une erreur pour *mât Aššur ?*

[10] A qui le pronom *šu-ú-ma-mi*, « celui-là » fait-il allusion ?

[11] Le premier signe n'est pas certain.

Si la femme Apapalti est la mère de Zilimnaia, elle serait une seconde épouse de Tehip-tilla.

[14] *ha-ša-ar-te-en-na* mot, churrite de sens incertain. Cf. 4-109 : [f]*NP amat êkalli ha-šá-ar-te-en-na ana qâti* NP_2 *nadnu*, « [f]NP servante du palais a été donnée à NP_2 (comme) *hašartenna.* »

[15] *li-me-li-is-sú-ú-mi :* précatif *li*+II 1 *malû*+*-sūmi*.

N° 6. Ce genre de texte nous est déjà connu. C'est une liste de soldats qui ont été démobilisés pour retourner chez eux. Ici nous avons le verbe accadien *mašâru* (II. 1) ; ailleurs nous avons le verbe churrite *nakkušu*.

[2] *muššuru*, II. 1 du verbe *mašaru*. Le texte J 665 est une liste de *alik ṣêri* et de *alik ilki*, comme ici, mais le verbe est *nakkuššu*. On trouve aussi le verbe *mašaru* employé dans le sens contraire de mobiliser : *awêlûti*[pl] *a-na narkabâti*[pl] *mu-uš-šu-ru*, 6-71 : 20, 23, 25, 28, 29 (x hommes remis à leurs chariots).

x awêlûti[pl] *ša qašâti*[pl] . . . *ša ana bîti-šunu muššuru*, x archers démobilisés, (aussi : conducteur de charriots) 6-44 : passim.

Le nom de la ville d'Arn-apu est aussi celui d'un nom propre.

10 : *alik ilki* est différencié d'*alik sêri* (ligne 20). Cf. *Chicago Assyrian Dictionary*, vol. 1, pp. 343a et 346a.

N° 7. Ce texte est un inventaire de différents objets de métal, de vêtements et d'objets en cuir. Parmi les noms mentionnés il y a la fille de Tehip-tilla, [f]Zilimnaia, mentionnées au n° 5.

[1] 1 gobelet d'argent du poids de 10 sicles.

[2–3] x pairs de *hulannu*. Le sens est incertain, mais cela doit être un vêtement couvrant la partie supérieur du corps, dont les bras, car le terme *tapalu* est employé quand il y a plus d'une paire de parties, pour laquelle on emploie *ištennutu*. D'autre part le mot paire est employé pour tout objet qui a deux parties, comme deux jambes ou deux manches.

[3] *nahlaptu*, probablement de *halapu*, « couvrir » ; un vêtement qui couvre le corps.

[4] *tamkarhu* est le nom d'une teinture. 6-222 : 6 : *30 šiqlu ta-am-qa-*[*ar-hu*]. Cf. J 108 : 12, Le mot est employé comme adjectif suivant un substantif : 4-431 : 26 ; 5-247 : 24, 27, 29, 30, 31. 83. Le sens n'est pas connu.

[5] *ša kaspi uhhuzu*, « incrusté d'argent ».
[6] impossible de traduire.
[7] *mâr šipri :* « messagers ». Ici nous avons *iltên*, une paire.
[1] Est-ce Ennamati, le fils de Tehip-tilla? Le dernier mot de la ligne m'est inconnu.
[10] *TUM.LAL* est un nom de vêtement mentionné fréquemment: 5-247 : passim.
[13] Une paire de souliers-sandales.
[14] *i-šu-ma-qa :* héritage?
[16] *šu-hu-up-pè :* 7-398, 399 et 401 sont des listes de noms de femmes de trois villes différentes; après les noms propres nous avons: « avec leurs vêtements, avec leur *KUŠ šu-hu-up-pa-ti-šu-nu*, avec leurs *pa-hu-uz-zi-šu-nu*, avec leurs *hu-bur-ni-šu-nu* (et avec leurs sceaux) ont été remises à NP. » Le *šuhuppu* est donc une espèce de vêtement fait de cuir.
[27] *nenzitu* est un chaudron.

N° 8. Quoique le texte soit endommagé il peut être reconstruit en partie avec l'aide des textes n^{os} 4 et 5. C'est une déclaration de trois hommes concernant la femme Tiešnaia qui a été remise à son frère Ennamati. Le texte continue en disant: « toutes » les servantes et tous les servants et tous les descendants de mes servantes et de mes servants seront donnés à Ennamati. »
[5] Tiešnaia, fille de Tehip-tilla. Cf. n° 4 : 1.
[7] Très souvent nous trouvons dans les textes de Nuzi le féminin au lieu du masculin et vice versa; ici *ahatu* (sœur) au lieu de *ahu* (frère).
[1] La cassure malheureusement ne nous donne pas le rôle de Zilimnaia, la sœur de Tešnaia.
[10, 11, 13] Pourquoi le pronom possessif de la première personne du singulier, quand nous avons la déposition de trois personnes, à moins que l'un d'eux soit le porte-parole des deux autres.
[21] *lu-zi-ik-ki* II. 1 de *zakû*.

N° 9. Inventaire de vêtements et d'objets en cuir.
[1] Cf. n° 7 : 13.
[2] Cf. n° 7 : 16.
[12] *mar-t[a-tu]* est un vêtement.
[15] *bi-ir-mi* « de couleur ».

N° 10. Malgré que le verso de la tablette soit presque complètement détruit, il est possible d'avoir une idée générale du contenu du texte. La première ligne, telle que je l'ai reconstruite, indique que nous avons ici une déposition faite dans un procès juridique par le fameux Tehip-tilla. Mais la fin du texte, ligne 19 à 21, a les mêmes caractéristiques que les textes de ce genre déjà publiés, avec cette différence que notre texte est le seul cas où Tehip-tilla a perdu le procès et a dû payer une amende. Le nom de celui qui a intenté le procès est malheureusement cassé. Le sujet du procès est une femme appelée *muluki* (sens encore inconnu) qui est venue du pays de Hanigalbat. Elle avait probablement été au service de Tehip-tilla qui admet qu'elle est morte. Les juges demandent à Tehip-tilla de prêter le serment; il refuse. Comme dans bien d'autres cas, c'est une raison suffisante pour le déclarer coupable et lui imposer une amende.
[17–18] Ici nous avons le cas unique où le verbe *tamû* (jurer) et le substantif *mâmîtu* (serment) sont employés. D'habitude nous avons l'expression *niš šarri* (serment du roi) ou *niš ilâni* (serment des dieux). Au lieu du verbe *ṣalâhu* (avoir peur) l'expression plus commune est *târu*.